

Contrairement à des informations qui ont circulé au cours des dernières heures, les gouverneurs de la LHJMQ ont refusé la demande du propriétaire du Junior de Montréal, Farrel Miller. Ce dernier a vendu son équipe à un groupe de hockeyeurs de la LNH représentés par Joël Bouchard, mais Miller souhaitait en même temps conserver des droits territoriaux exclusifs dans l'éventualité où une deuxième équipe viendrait s'installer dans la grande région métropolitaine.



Après seulement trois saisons passées à l'Auditorium de Verdun, le propriétaire du Junior de Montréal, Farrel Miller, a lancé la serviette au cours des derniers jours. L'homme d'affaires du West-Island a vendu sa concession, que le groupe de Joël Bouchard souhaite déménager dans le nouveau Centre d'excellence de Boisbriand (CEB) dès la saison prochaine.

La principale patinoire du CEB compte 3100 sièges. Mais l'amphithéâtre a été conçu en fonction de l'arrivée éventuelle d'une équipe de la LHJMQ, ce qui fait qu'on pourra y ajouter les loges corporatives et de nombreux sièges supplémentaires à relativement peu de frais.

Il n'y a pas eu de hockey de la Ligue junior majeur dans la région des Laurentides depuis le court passage des Alouettes de Saint-Jérôme, qui ont disputé trois saisons entre 1969 et 1972. Depuis, la région a beaucoup changé. Les Basses-Laurentides abritent l'un des plus gros bassins de hockeyeurs au Québec, en plus de présenter un profil économique et démographique particulièrement invitant. Le revenu per capita et la croissance économique y sont les plus élevés au Québec.

{photovault:photovault\_library/originals/2009/02/03/e8c999ed2fdec3419aeb1e38f72d293c.jpg|photo} Joël Bouchard est à la tête d'un groupe qui souhaite acheter le Junior de Montréal et déménager la c

### Loin de la coupe aux lèvres

Cela dit, il y a encore loin de la coupe aux lèvres, semble-t-il. RueFrontenac.com a appris que

Écrit par Martin Leclerc

Vendredi, 10 juin 2011 17:29 - Mis à jour Vendredi, 10 juin 2011 18:10

---

la partie de bras de fer qui a débuté jeudi entre Miller et le bureau des gouverneurs n'est toujours pas terminé. Le retour du hockey junior majeur à Boisbriand n'est donc pas encore confirmé.

Les gouverneurs de la LHJMQ ont participé à une longue conférence téléphonique vendredi après-midi. Le seul sujet à l'ordre du jour était cette transaction conclue entre Miller et le groupe que représente Bouchard.

Cette transaction comportait toutefois un irritant majeur puisque Miller insistait pour garder une partie des droits territoriaux qu'il avait obtenus en implantant cette concession à l'Auditorium de Verdun.

Ces droits d'exclusivité prévoyaient qu'aucune autre équipe de la LHJMQ ne pouvait s'installer dans un rayon de 40 km de Montréal, soit de Saint-Jérôme à Saint-Jean-sur-Richelieu et de Joliette à Deux-Montagnes.

Si cette condition avait été acceptée, Miller aurait continué de partager ces droits territoriaux avec le nouveau groupe de propriétaires de Boisbriand. Dans les faits, il aurait éventuellement détenu une sorte de droit de veto sur l'implantation d'une seconde équipe de la LHJMQ dans la grande région métropolitaine. Et plusieurs gouverneurs s'y opposent.

En février 2009, Farrel Miller avait justement utilisé ses droits d'exclusivité pour empêcher les MAINEiacs de Lewiston de déménager à Boisbriand.

### **Contre-proposition**

Or, selon nos informations, les gouverneurs se sont opposés à cette condition et ils ont chargé le commissaire Gilles Courteau de présenter une contre-proposition au vendeur.

« Ce n'est rien contre Boisbriand. Le groupe de Joël Bouchard est composé de gars de la LNH,

Écrit par Martin Leclerc

Vendredi, 10 juin 2011 17:29 - Mis à jour Vendredi, 10 juin 2011 18:10

---

ce qui permettra à l'organisation de reposer sur des bases solides. Cela va dans le sens des intérêts de l'organisation et de la ligue. Par contre, il n'est pas question que Miller conserve des droits sur quoi que ce soit », a commenté une source bien au fait du dossier.

Selon nos informations, le commissaire Courteau avait été mandaté jeudi pour aller rencontrer Miller et lui demander de laisser tomber cette étonnante clause, qui était clairement susceptible de faire avorter toute l'affaire. Miller n'avait toutefois pas lâché le morceau.

« Miller devra lâcher prise s'il veut conclure la transaction. Les gens de la ligue ne veulent plus avoir à négocier avec lui », a indiqué notre source.

Le commissaire n'a pas retourné les appels de RueFrontenac.com à ce sujet.

Il semble que Miller fasse présentement l'objet de neuf poursuites et/ou cas litigieux qui ont été portés à l'attention de la LHJMQ.

Ces poursuites ou litiges concerneraient des contrats non respectés auprès de fournisseurs du Junior de Montréal, ou encore des ententes qui avaient été conclues avec des joueurs et qui n'auraient pas été respectées.

### Critiques

Au cours de la dernière saison, Miller a fait l'objet de certaines critiques. Notamment à cause de l'inférral roulement de personnel qu'il y avait chez le Junior de Montréal. Des joueurs se sont aussi plaints d'économies de bouts de chandelles qui, selon eux, affectaient leurs horaires de voyage et leurs performances.

En faisant l'acquisition des Fog Devils de St. John's pour les transférer dans la région de Montréal en 2008, Miller s'était donné comme objectif de fidéliser une imposante clientèle pendant quatre ou cinq ans, pour ensuite construire un nouvel amphithéâtre

## Rue Frontenac - Vente du Junior de Montréal: le bras de fer se poursuit

Écrit par Martin Leclerc

Vendredi, 10 juin 2011 17:29 - Mis à jour Vendredi, 10 juin 2011 18:10

---

Or, Verdun a encore une fois démontré qu'elle ne pouvait soutenir une équipe de la LHJMQ. Le Junior est la cinquième concession de la ligue à désertier l'Auditorium, tout comme l'avaient fait dans le passé les Maple Leafs, les Éperviers, le Canadien Junior et le Collège Français.

Au cours des dernières heures, des informations ont circulé à l'effet que la transaction avait été acceptée et que des droits territoriaux exclusifs de cinq ans avaient été accordés à Miller sur la rive-sud de Montréal. Elles ont depuis été démenties par deux autres sources bien au fait du dossier.